

La Confédération et ses opposants

Marcel Bellavance

Numéro 41, printemps 1995

Dix rendez-vous avec notre histoire

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/8699ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bellavance, M. (1995). La Confédération et ses opposants. *Cap-aux-Diamants*, (41), 32–36.

La Confédération et ses opposants

D'un côté la Confédération, le clergé, la religion, l'ordre, la liberté, l'honnêteté, l'autorité, la soumission, la concorde..., de l'autre les libéraux, l'annexion, la démocratie ou la démagogie, le mal, l'erreur, la libre pensée, le cynisme religieux, l'irréligion, le rationalisme, la trahison, la révolution...

par Marcel Bellavance

indépendant un peu à leur insu. La Confédération de 1867 naquit elle aussi presque en catimini, sans enthousiasme et sans joie, la population résignée l'acceptant comme «un fait accompli».

Entre 1864 et 1867, cette même population assista en effet passivement aux débats parlementaires sur le projet de constitution adopté à Québec en octobre 1864 en l'absence des rouges — seul parti d'opposition à ne pas avoir été invité à la conférence — et voté à l'hiver de 1865 *in*



Participants à la Conférence de Québec qui se tient du 10 au 27 octobre 1864, au palais législatif, situé alors dans le parc Montmorency. Photographie de Jules-Isaïe Livernois, 1864. (Archives nationales du Canada, C 6350).

AVANT LE RÉFÉRENDUM DE 1992 SUR LES Accords de Charlottetown, jamais un projet de constitution ou d'amendement constitutionnel ne fut soumis à la population. L'acte de l'Amérique du Nord britannique, familièrement appelé Confédération, est en effet une loi britannique qui créait le Canada, le premier juillet 1867, sans que les citoyens n'eussent à l'approuver. Contrairement à ce qui s'était passé outre-frontière, aucun élan populaire ne peut expliquer la naissance du Canada. Quel Canadien pourrait situer l'accession de son pays à l'indépendance? Pour beaucoup de nos concitoyens, le Canada devint

globo, c'est-à-dire sans que ces derniers ne puissent l'amender. À la fin de l'été de 1867, lorsque furent déclenchées les premières élections du nouveau régime, il fallut bien aller devant le peuple. Alors seulement put-il exprimer son opinion sur un régime politique déjà établi.

Rares sont les historiens à avoir étudié l'opposition québécoise à la Confédération canadienne. Pour la majorité d'entre eux, cette dernière aurait été adoptée sans problème. Pourtant lors des élections de 1867 qui, par certains côtés, pourraient être assimilées à un référen-

dum, ses opposants libéraux furent assez nombreux et assez importants pour mobiliser toutes les forces conservatrices du Québec sous l'égide de la plus puissante d'entre elles, le clergé.

Il importe donc de retracer cette opposition. Nous le ferons en suivant le cheminement du projet de la Confédération depuis la grande Coalition de juin 1864, jusqu'à la première élection du nouveau régime à la fin de l'été de 1867.

La Grande coalition de 1864

Est-il utile de rappeler ici que le Parti libéral (rouge bas-canadien et réformiste (*Clear Grit*) haut-canadien) était, au début des années 1860, une force politique à peu près égale à celle du Parti conservateur de John A. MacDonald et de George-Étienne Cartier si bien qu'aucun des deux partis n'arrivait à se maintenir au gouvernement. La solution à ce problème, pensaient les libéraux, résidait dans l'adoption du principe de la représentation proportionnelle à la population «*rep. by pop.*» que réclamait avec force le Haut-Canada depuis que le recensement de 1861 confirmait sa supériorité démographique. L'adhésion libérale à ce principe démocratique allait de pair cependant avec le projet de fédération des deux Canadas. Ces deux réformes respectaient ainsi l'esprit de la double majorité qui avait inspiré la formation de tous les cabinets depuis la conquête de la responsabilité ministérielle en 1848. Les conservateurs bas-canadiens reprochèrent longtemps aux rouges cette politique de compromis avec les réformistes haut-canadiens, reconnus de surcroît pour leurs préjugés anti-français et anti-catholiques.

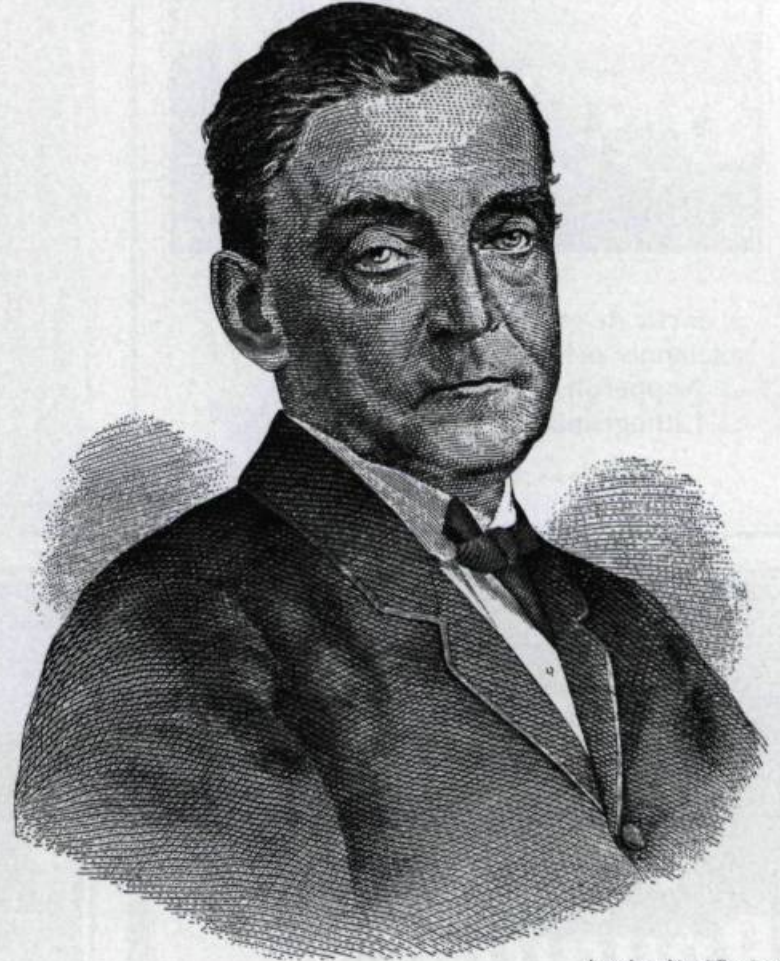
En juin 1864 cependant, après une «*nuit des longs couteaux*» qui modifia totalement le jeu des alliances politiques, ils conclurent eux-mêmes une entente avec les réformistes, leurs ennemis d'hier, et formèrent avec leur chef, George Brown, un gouvernement de coalition qui s'était donné pour objectif la fédération de toutes les colonies britanniques de l'Amérique du Nord. L'exclusion des rouges de cette coalition marquait la fin du Canada binational et égalitaire. L'idée des deux peuples fondateurs quittait définitivement le champ de la réalité politique pour entrer dans le champ idéologique.

La conférence de Québec, octobre 1864

Un des premiers gestes posés par le nouveau cabinet fut de déléguer ses principaux ministres dans les colonies atlantiques, à Charlottetown où devaient s'assembler, en septembre 1864, les hommes politiques du lieu afin de discuter de leur éventuelle association politique. La présence des ministres canadiens modifia l'ordre du jour de cette assemblée et on convint unanimement de se réunir à nouveau le mois suivant,

mais à Québec cette fois, pour jeter les bases d'une fédération élargie à l'ensemble des colonies britanniques de l'Amérique du Nord.

Du 10 au 27 octobre, 33 délégués représentant les différentes colonies et tous les partis, se retrouvèrent dans le palais législatif de Québec où ils adoptèrent les 72 résolutions qui allaient servir de brouillon à la future constitution. Le Parti rouge fut le seul parti d'opposition à ne pas avoir été invité à la conférence. C'était toute l'opposition québécoise qui était ainsi muselée.



Antoine-Aimé Dorion (1818-1891), avocat et homme politique, il fait parti de plusieurs cabinets sous l'Union. Il s'oppose à la confédération des provinces canadiennes. Gravure, vers 1880. Coll. «Cap-aux-Diamants».

Ce parti pensa, un temps, faire valoir son point de vue lors de l'appel au peuple auquel les délégués à la Conférence de Québec avaient décidé de se soumettre. Conformément à cette promesse, le Nouveau-Brunswick proposa à ses électeurs, dès mars 1865, le projet de Confédération. Ces derniers le rejetèrent aussitôt; aucune autre province ne voulut par la suite prendre un tel risque et la promesse d'une consultation fut renvoyée aux calendes grecques. «En droit anglais disait MacDonald, la législature représente le peuple et possède le droit de tout faire en son nom...le droit de penser, de parler, et d'agir pour lui.» (*La Minerve*, 16 mars 1865).

(suite à la page 36)



Caricature s'inscrivant contre le projet confédératif publiée dans «Le Perroquet», 18 mars 1865. Gravure de Charles-Henri Moreau. (Archives nationales du Canada, C 112903).

L'élection de 1867

L'opposition libérale québécoise fut vraiment incapable de modifier la constitution selon ses principes. Lorsque cette dernière fut soumise à



Charles-François Baillargeon (1798-1870), administrateur du diocèse de Québec en 1855, puis archevêque en 1867. «M^{sr} Baillargeon incita tous les évêques suffragants à émettre un mandement particulier à l'occasion de la Confédération. Sa propre lettre postale du 12 juin 1867, incluant à la fois un mandement sur la Confédération et une circulaire sur les élections prochaines, ne se limita pas à rappeler la soumission à l'ordre établi. L'évêque souligna discrètement les avantages de la nouvelle constitution.» «Dictionnaire biographique du Canada», tome IX, 1977, p. 21. Photographie de R. Castonguay, vers 1867. (Coll. Yves Beauregard).

l'étude des députés de l'Assemblée législative, en 1865 et en 1866, on ne put ignorer les rouges comme cela s'était passé lors de la formation du cabinet de coalition de juin 1864 et durant la conférence de Québec du mois d'octobre suivant. Afin de les neutraliser, la coalition ministérielle imposa alors la règle du vote *in globo*. Les conservateurs s'empêchaient ainsi eux-mêmes de modifier la constitution dans un sens plus favorable aux minorités françaises. Ils permirent par ailleurs au ministre Alexander T. Galt d'y inclure, à Londres, les mesures de protection de la minorité anglaise du Québec.

La seule stratégie accessible aux rouges restait l'élection de l'été de 1867 qui pouvait prendre, par la force des choses, l'allure d'un référendum. Ils se retrouvèrent face à face, non pas avec leurs adversaires conservateurs, mais avec tous les curés de paroisse du Québec. En effet, les évêques, alliés officieux des conservateurs depuis juin 1864, entrèrent officiellement dans le débat en mai et en juin 1867 et publièrent séparément un mandement qui obligeait en conscience les électeurs à voter pour la Confédération, sous peine de péché mortel. Cette directive, que les curés devaient lire en chaire et faire respecter par le refus des sacrements si nécessaire, modifia totalement les enjeux électoraux en reléguant à l'arrière-plan la question de la Confédération. Le mal contre le bien devint la question essentielle. Les thèmes dominants de l'élection s'articulèrent, dès lors, autour d'une argumentation simpliste réduite à l'association de quelques mots-clés: d'un côté la Confédération, le clergé, la religion, l'ordre, la liberté, l'honnêteté, l'autorité, la soumission, la concorde..., de l'autre les libéraux, l'annexion, la démocratie ou la démagogie, le mal, l'erreur, la libre pensée, le cynisme religieux, l'irréligion, le rationalisme, la trahison, la révolution...

On assista donc à un détournement d'élection qui força les libéraux à justifier leur droit au libre arbitre en politique et les empêcha de propager leur programme politique. Dans ces conditions, le triomphe de la Confédération fut éclatant: 47 députés conservateurs contre 17 libéraux. Une telle répartition des comtés cache cependant une réalité plus complexe. L'opposition anti-confédéracionniste obtenait 45,1 pour cent des suffrages exprimés dans l'ensemble du Québec, et 48,4 pour cent dans les comtés de la grande région montréalaise. ♦

Marcel Bellavance est professeur au Collège militaire royal de Saint-Jean. Il est l'auteur de: *Le Québec et la Confédération: un choix libre?* Sillery: Éditions du Septentrion, 1992.